

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre février, à 20H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de Mme Emilie DUPREY, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme Emilie DUPREY, Maire - M. Gilbert ARRIVE, Mme Jocelyne GUIBERT, M. Patrick PERDRIAU, Mme Sonia LAUTRU, M. Pascal CAILLE, Mme Christelle SOURISSE, les adjoints - Mme Jacqueline BLAIN, M. Julien GUILLON, Mme Marie-José MORICE BOU SALA, M. Jean-Louis AMIAUD, Mme Patricia VERGNAUD, M. Antoine SANTOS, M. Pascal BROCHARD, M. Cyril DROUIN, Mme Isabelle LACREUSE, Mme Christelle BRILLAUD, M. Pascal BINET, les conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES : Mme Bernadette MARTINEAU qui donne pouvoir à Mme Jocelyne GUIBERT
Mme Judith MONTAUBAN qui donne pouvoir à M. Patrick PERDRIAU

Date de la convocation : 12/02/2025

Mme Jacqueline BLAIN est nommée secrétaire de séance.

N° : DELCM2025-02/13

OBJET : LOCATION DES BUREAUX DE L'ANCIENNE AGENCE DU CREDIT AGRICOLE

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que 2 professionnelles sont intéressées pour intégrer les locaux de l'ancienne agence du Crédit Agricole. Il s'agit de :

- Madame Céline PIVETEAU, Entreprise Individuelle exerçant sous l'enseigne "Nourris ta santé avec Céline", conseillère en nutrition et éducatrice en sport-santé
- Madame Caroline GOGUET, exerçant sous l'enseigne "RISE UP ORIENTATION", conseillère en orientation scolaire

Après travaux, l'une et l'autre pourraient intégrer les locaux au 1^{er} avril 2025. Pour ce faire, Madame le Maire propose de signer avec elles des baux professionnels d'une durée de 6 ans.

Chaque bail comprendra la location d'un bureau d'environ 12 m² et l'accès aux espaces communs du bâtiment, comprenant :

- Hall d'accueil servant de salle d'attente,
- Couloir,
- Sanitaires hommes et femmes,
- Local de ménage,
- Local technique,
- Tisanerie,
- Local de stockage.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer chacun des 2 bureaux à Mme Céline PIVETEAU et Mme Caroline GOGUET pour exercer les activités susvisées
- de fixer les loyers mensuels à 225 € net de TVA avec en sus du loyer, une provision mensuelle pour charges de 25 € sera versée pour chacune des locataires.
- D'autoriser Madame le Maire à signer les baux professionnels correspondants

Les charges d'eau, d'électricité et d'internet seront prises en charge directement par la Commune des Brouzils. Cette provision de charges sera régularisée chaque année et pourra être ajustée. L'entretien des espaces communs sera assuré par les professionnels occupant les locaux, qui s'organiseront d'un commun accord.

Fait et délibéré aux BROUZILS, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Jacqueline BLAIN

LE MAIRE,
Emilie DUPREY 
